

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-12/4/22 DOSSIER N°6561	PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE 2023/2027 - CONVENTION DE PAIEMENT RELATIVE AUX AIDES REGIONALISÉES HORS SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION ET DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET DE LEUR CO FINANCEUR FEADER
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE 2023/2027 - CONVENTION DE PAIEMENT RELATIVE AUX AIDES REGIONALISÉES HORS SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION ET DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET DE LEUR CO FINANCEUR FEADER



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/4/22 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'adopter le projet de convention entre le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Services et de Paiement relative aux aides régionalisées hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC) et de leur cofinancement FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ne prend pas part au vote :

M. Jérémie SAUTY, Elu Salarié de l'Agence de Services et de Paiement

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET